

PASS SANITAIRE à partir de 12 ans - Certificat de vaccination - Test négatif De moins de 24h - Certificat de rétablissement  <small>TOUTES LES INFORMATIONS SUR GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE</small>	MASQUE obligatoire  Même à l'extérieur Respect des gestes barrière & des distances physiques	GEL HYDROALCOOLIQUE - en entrant à l'intérieur 
---	---	--

POINT COVID

Informations coronavirus - Pass sanitaire et respect des gestes barrières

Pass sanitaire

- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, depuis le samedi 27 novembre 2021,
- Seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures sont des preuves constitutives du « pass sanitaire »
- À compter du 15 décembre 2021, le « pass sanitaire » des plus de 65 ans ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou de la dernière infection.
- La vaccination est ouverte à tous les adultes sans condition et aux adolescents de 12 ans et deux mois à 17 ans compris.

Gestes barrières

- Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public depuis le 29 novembre 2021.
- L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.

Concernant le respect des gestes barrières, en raison de la détérioration de la situation sanitaire et afin de ralentir la propagation de l'épidémie de la Covid-19 dans le Val-d'Oise, un arrêté préfectoral a été pris ce jour et ce, jusqu'au 20 février 2022 afin de réglementer le port du masque en extérieur dans le département. Pour toutes les communes du Val-d'Oise, le port du masque demeure obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus, dans les situations suivantes :

- Aux abords de tous les lieux de culte, dans un périmètre de 50 mètres de distance autour de leurs entrées et sorties, aux heures d'entrées et de sorties des offices et cérémonies,
- Au sein des rassemblements, festivals et manifestations, notamment les manifestations sportives, les marchés de Noël, et dans les lieux de culte, aux abords des centres commerciaux les samedis et dimanches,

Les bonnes pratiques

Un Noël à Moussy

Malheureusement, la pandémie de la covid-19 sévit toujours partout dans le monde et dans notre pays. Plus que jamais, respecter et faire respecter le pass sanitaire et les gestes barrières sont indispensables.

Dans le cadre des événements qui se dérouleront lors d'Un Noël à Moussy, le pass sanitaire sera demandé et contrôlé pour les manifestations qui le nécessiteront (événements à la maison de village par exemple).

Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition et nous vous demandons de l'utiliser avant de rentrer dans la maison de village ainsi qu'à l'église.

Les efforts que nous réalisons pour le bien commun, nous permettent de pouvoir assurer ces moments de partages que nous attendons tous. Merci



1 place du Prieuré
95640
01 30 27 20 14

mairie@moussy.fr

www.moussy.fr